



# Reconnaissance de dette après décès créancier et prescription

Par **Youhou13**, le **08/05/2021** à **22:35**

Bonjour,

Mon grand-père m'avait prêté 13000€ en février 2012. Je lui avais signé une reconnaissance de dette et devais lui rembourser 4000€/an.

Cet argent lui a été rendu en temps et en heure, mais en espèces ( donc aucune preuve ) et il ne m'a jamais fait de document disant que ma dette était remboursée.

Il est décédé fin 2019 et aujourd'hui ses héritiers me demandent des preuves de ce remboursement.

Que puis-je faire ?

La prescription est elle valable ?

Merci de votre aide.